



District Côte d'Opale

APPEL À CANDIDATURES

FINALES COUPES DISTRICT 2024-2025

Les 7,8 et 9 juin 2025 et les 21 et 22 juin 2025

- Coupe MCC Barbershops
- Coupe Défis Sports
- Coupe Cardon Frères
- Coupe Côte d'Opale
- Coupe ADN
- Coupe Intersport
- Coupe VDC
- Coupe DG Buro
- Coupe féminine Bay Voyages
- Coupe Défis Sports U19
- Coupe Défis Sports U17
- Coupe Défis Sports U15



(OUVERT À TOUS LES CLUBS DU DISTRICT S'ILS REMPLISSENT LES CONDITIONS DÉCRITES DANS CE CAHIER DES CHARGES)



Liste des manifestations concernées

Finales coupes seniors

- Mcc Barbershops
- Défis Sports
- Cardon Frères
- Côte d'Opale
- Adn
- Intersports
- Vdc Sport Com
- Dg Buro

Finale coupe seniors féminines à 8

- Bay Voyages

Finales jeunes à 11

- Défis Sports U19
- Défis Sports U16-U17
- Défis Sports U14-U15

Afin de mutualiser les moyens humains, logistiques et financiers, les finales seront regroupées sur 2 (ou 3) sites sur 2 week-ends les 7,8 et 9 juin 2025 et les 21 et 22 juin 2025

1^{er} site pour les coupes :

- *Mcc Barbershops*
- *Adn*
- *DG Buro*
- *Intersport*

2^{ème} site pour les coupes :

- *Cardon Frères*
- *Vdc Sport Com*
- *Côte d'Opale*
- *Bay Voyages*

3^{ème} site pour les coupes :

- *Défis Sports U15*
- *Défis Sports U17*
- *Défis Sports U19*
- *Défis Sports (Seniors)*



Cahier Des charges

Points à valider

1/ Conditions pour postuler :

- Avoir participé aux assemblées du district.
- Avoir participé aux réunions d'information et formation.
- Avoir eu un comportement conforme à l'esprit sportif tant en matière de discipline que d'éthique.
- Ne pas avoir de compte financier débiteur au sein du district.
- Avoir un terrain classé T5 au minimum avec banc de touche pour les équipes, les délégués et les zones techniques tracées. Ce terrain doit être clôturé avec une seule entrée pour les spectateurs.
- Avoir au minimum quatre vestiaires avec douches pour les équipes.
- Avoir un ou deux vestiaires avec douches pour les arbitres.
- Avoir un local pour le délégué.

2/ Documents à fournir le jour de la visite :

- Une copie de l'accord de la municipalité pour l'utilisation du stade (ou de la communauté de communes ou d'agglomération si propriétaire des lieux).
- Une copie de l'AOP (Avis d'Ouverture au Public) indiquant le nombre de spectateurs admis dans l'enceinte.

3/ Jour des finales :

- Le jour des finales, le club organisateur sera sous l'autorité du représentant du district désigné.
- Une trousse à pharmacie équipée et une civière doivent être mises à disposition sur le bord du terrain.
- Prévoir un parking pour les officiels.
- Les buvettes serviront les boissons dans des gobelets, les bouteilles en verre ou les boîtes en fer sont interdites dans le stade.
- Le club doit disposer d'une sonorisation.
- Le club doit prévoir une table à proximité du terrain pour remise des coupes.

- Le club est responsable de la mise à disposition de personnel effectuant les entrées.
- Celles-ci s'arrêteront à la mi-temps du match si finale unique ou à la mi-temps du second match si deux finales sont organisées l'une après l'autre.
- Prévoir poubelles à l'entrée (billetterie).
- Le club doit prévoir du personnel pour :
 - La sécurité et la protection des équipes, arbitres et officiels,
 - L'accueil et l'orientation des équipes, des arbitres,
 - Un responsable vestiaires par rencontre.

Le Club s'engage à :

- Fournir la liste des personnes identifiées du club ayant une mission à accomplir dans le cadre des finales (72 heures avant le jour des finales à la direction du District) ; ces personnes devront être identifiables par badge ou maillot représentatif.
- Réserver des espaces publicitaires pour les sponsors du District.
- Prévoir une zone d'échauffement pour les équipes.
- Fournir des bouteilles d'eau avant, pendant et après match aux équipes et aux arbitres.
- La présence du président du Club ou son représentant lors de la remise des coupes.
- Faire savoir à chaque mi-temps au responsable du district sur le site si une ou des personnalités de la ville désire(nt) participer à cette remise.

Liberté est laissée au club organisateur de donner aux équipes finalistes une boisson et un sandwich.

4/ Dotations AU CLUB ORGANISATEUR :

- Dix invitations pour le club organisateur.
- Part de la recette au titre de club organisateur : 20% recette brute.
- Un ballon offert par le district.
- Un trophée souvenir
- Ouverture de buvettes dans les dispositions réglementaires et légales.
- Organisation de tombolas.

5/ ROLE DU DISTRICT

- Visite des installations avec la rédaction d'un rapport un mois avant la date des finales.
- Désigner un responsable site.
- Désignation des arbitres et délégués.
- Fourniture de la billetterie.
- Organisation du contrôle des entrées.

- Fourniture des coupes et des récompenses
- Fourniture d'un ballon neuf par match.
- Organisation des remises de coupes.
- Prise des décisions d'urgence.
- Prévoir des tickets boissons et repas pour les officiels.
- Etablissement de la feuille de recette.
- Reprise de la feuille de recette pour retour District ainsi que d'un chèque du montant total de la recette nette.
- Indemnisation des arbitres et délégués.